

REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 2 MARS 2016

L'an deux mil seize, le 2 mars à 18 heures, le Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron, s'est réuni à la Mairie de Bracieux, sous la Présidence de Monsieur Daniel DESROCHES.

PRESENTS : M TEILLET, M d'HEROUVILLE, M LANDRY (Beuvron Amont), M DUPONT, M TERRIER M SAVALE (Beuvron Centre Amont), M DESROCHES, M TOUCHET, Mme HESSE (Beuvron Centre Aval), M JOHANNET, M AMIOT, M DUCHALAIS (Beuvron aval), (Bièvre), M SARRADIN, M LEFORT (Bas Cosson), MME VALOIS, M CLOUET, MME SORIN (Centre Cosson), M GILBERT, M GOUJON, M BOUQUIN (Bassin Cosson).

ABSENTS EXCUSES : Mme DE BODINAT, (Beuvron Centre Amont), M MOREAU (bièvre), M DEBUIGNE (Bas Cosson), M GAUDE, Mme GABORIT (Bassin Cosson).

Assistaient à la réunion : M COELHO (Beuvron Centre Aval), Mme BREGEARD (Beuvron aval) et Mme MENARD, trésorière.

Date de la convocation le 16 février 2016.

Ordre du jour :

- **Approbation du compte de gestion 2015**
- **Approbation du compte administratif 2015**
- **Affectation des résultats 2015**
- **Vote du budget primitif 2016**
- **Questions diverses**

Monsieur le président rappelle la réunion du 20 janvier dernier dont l'ordre du jour était les orientations budgétaires.

Avant de débiter l'ordre du jour de la séance, Monsieur le Président informe de l'accident de travail (de trajet) de madame CHARPENTIER Marcelline, animatrice de Contrat de bassin et de son état de santé. L'accident est survenu le jeudi 18 février sur la commune de Cellettes. Le rétablissement de Madame CHARPENTIER sera long et sera entièrement pris en charge par le syndicat : salaire et frais médicaux (statut de la FPT).

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015

Dressé et présenté par Mme Annick MENARD, Receveur Municipal

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2015, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2015

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les mandats de paiement

ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Monsieur JOHANNET Jean-Claude, premier vice-président, après la lecture du compte administratif 2015, fait constater les résultats suivants :

Fonctionnement	2015	Résultat antérieur	Résultat de clôture
Recettes	327 726,51		
Dépenses	270 526,30		
Résultat	57 200,21	129 407,08 €	186 607,29

Investissement	2015	Résultat antérieur	Résultat de clôture
Recettes	27 515,21		
Dépenses	61 175,64		
Résultat	- 33 660,43	- 32 516,28	- 66 176,71

Après en avoir délibéré, les délégués votent à l'unanimité des membres présents le compte administratif 2015.

L'AFFECTATION DES RESULTATS 2015

Les résultats 2015 sont affectés de la manière suivante sur l'exercice 2016 :

- 1) L'excédent de fonctionnement de 186 607,29 € en section de fonctionnement au R002.
- 2) Le déficit d'investissement de 66 176,71 € en section de d'investissement au D001.

Le résultat excédentaire de 145 009 € des restes à réaliser couvre le déficit d'investissement.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016

Monsieur le Président présente le budget primitif 2016.

Après en avoir délibéré, le comité syndical approuve à l'unanimité le budget primitif 2016 suivant :

BUDGET	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	452 607,21 €	452 607,21 €
INVESTISSEMENT	166 809,00 €	166 809,00 €

QUESTIONS DIVERSES

ASSURANCE STATUTAIRE : Monsieur le Président informe que le syndicat n'étant pas assuré pour le personnel CNRACL et Ircantec, propose de souscrire l'assurance statutaire du CDG 41.

Cette adhésion concernera que Madame CHARPENTIER, seul agent CNRACL de la collectivité, mais il exclut l'accident de trajet du 18 février dernier.

La délibération suivante de principe est prise :

Adhésion au contrat groupe d'assurance des risques statutaires du Centre de Gestion de Loir-et-Cher

Le Président informe l'Assemblée que, depuis 2010, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher (CDG41) propose un service facultatif d'assurance des risques statutaires afférents aux personnels territoriaux, par application des dispositions du Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 alinéa 5 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Ce service consiste en :

- la mise en place d'un contrat groupe d'assurance à adhésion facultative, pour le compte des Collectivités territoriales employeurs du département de Loir-et-Cher;
- la réalisation d'une prestation de suivi des sinistres, des conditions d'application du contrat groupe et de conseil dans le cadre d'une dimension transversale de la santé au travail et de la protection sociale.

Géré en capitalisation, le contrat groupe souscrit pour la période 2014-2017 est détenu par le groupement CNP (Assureur) -SOFCAP (Courtier) et a pris effet le 1^{er} janvier 2014 pour une durée de 4 ans.

Il s'applique aux agents CNRACL et IRCANTEC.

Le Président indique que les conditions de couverture et les conditions financières proposées au titre du contrat groupe sont les suivantes.

Agents permanents (titulaires et stagiaires) immatriculés à la CNRACL

<u>Risques garantis</u>	<u>Taux</u>
Décès Accident du travail sans franchise Longue maladie/Longue durée sans franchise Maternité sans franchise Maladie ordinaire avec une franchise de 15 jours par arrêt avec remboursement des indemnités journalières à hauteur de 100 %	5,35 %

Agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL

<u>Risques garantis</u>	<u>Taux</u>
Accident du travail Maladie ordinaire Grave maladie Maternité sans franchise avec une franchise de 15 jours par arrêt sur le risque Maladie ordinaire	1,15 %

Ces propositions s'entendent dans le cadre d'un contrat géré en capitalisation sans reprise des antécédents. Les indemnités journalières seront revalorisées en cours de contrat et/ou après résiliation ou terme

L'adhésion au contrat groupe permet en outre de bénéficier du suivi du traitement des sinistres et des indemnisations, des recours contre tiers, des statistiques de sinistralité et d'éventuelles actions connexes en santé au travail et maintien dans l'emploi (expertises, formations, études spécifiques, assistances diverses, etc.).

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité,

- d'adhérer au contrat groupe d'assurance statutaire du CDG41 aux conditions ci-dessus **avec effet au 1^{ER} avril 2016**

- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents afférent à cette adhésion.

Fin de la séance 19h15

La séance est clôturée par le verre de l'amitié.

En annexe :

- *Tableau financier du Compte Administratif 2015*
- *Tableau financier du Budget Primitif 2016*

